



EPREUVE : SLALOM DE LONGLIER

DATE : 7 AVRIL 2024

ORGANISATEUR : MOTOR CLUB DE LA HAUTE SURE

N° D'ENTREPRISE : 0447.424.970

ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE :

Chapiteau : Chemin du Chenoï, 6840 Longlier, code GPS 49°52'37"N 5°26'58° E

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

REGLEMENT PARTICULIER

DIRECTION DE COURSE

Directeur de course	: LAMBERT JULES	Lic. ASAF N° LX 701
Directeur de course adjoint	: JACQUEMIN MARTINE	Lic. ASAF N° LX 752
Directeur de sécurité	: BALON JACQUES	Lic. ASAF N° LX 732
Secrétaire du meeting	: CROCHET ANNIE	Lic. ASAF N° LX 703
Secrétaire adjointe	: CLOTUCHE MARYSE	Lic. ASAF N° LX 777
Relation concurrents	: SCHMITZ JEAN-PIERRE	Lic. ASAF N° LX 775

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commission Sportive	Président de Collège : SAVARY REMY	Lic. ASAF N° NA 954
Commission Technique	Président de Collège : PUISSANT JEAN-CLAUDE	Lic. ASAF N° NA 957
	Adjoint : NEVRAUMONT DANY	Lic. ASAF N° NA 90052
	Secrétaire : PREVOT MARTINE	Lic. ASAF N° NA 988
Inspecteur sécurité	: SEVRIN LAMBERT:	Lic. ASAF N° LG 419
Equipe médicale : CRS		
Ambulance(s) : AMBUCE RESCUE TEAM		Nombre : 1

CHAPITRE 1^{er} – GÉNÉRALITÉS

Art. 1. - Définition

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF, au Règlement Particulier Slaloms ASAF et au présent règlement.

- a) Organisateur : **MOTOR CLUB HAUTE SURE**
Dénomination : **SLALOM DE LONGLIER**Date : **7 AVRIL 2024**
Fléché depuis : **E411 sortie 27 Longlier/Neufchâteau, suivre Neufchâteau**
- b) Slalom comptant pour les championnats :
- **Federal VASAF Slaloms Championship**
- **Championnat de la Fédération Wallonie Bruxelles**
- **Championnats et Challenges éventuels de toutes les CSAP de l'ASAF (réservés à leurs licenciés respectifs)**
- c) Permanences avant (jusqu'au 7 avril 2024) et après l'épreuve :
Nom, adresse : **MOREAU KEVIN, Chemin du Cerisier 1bis, F-55600 Iré-le-Sec, Tél :0032 474 273 666**
Nom, adresse : **DENIS PHILIPPE, rue Saint-Eloi 35, 6640 Vaux-sur-Sûre, Tél : 0478 655 771**
Pendant l'épreuve : **Chapiteau, 6840 Longlier, Chemin du Chenoï, Tél :0478 420 501**
- d) Timing

26/02/2024		Parution du Règlement Particulier
26/02/2024		Date de début des engagements
05/04/2024	12h00	Clôture des inscriptions sauf pour la Division 1 et la Division ACCESS
05/04/2024	21h00	Affichage de la liste des engagés. Parution via les réseaux sociaux (Facebook, Site internet, etc.)
07/04/2024	08h00	- Ouverture du Secrétariat - Ouverture des Vérifications Techniques
	09h00	Début de la reconnaissance pédestre
	10h00	Fermeture du Secrétariat
	10h00	Clôture des Vérifications Techniques
	10h15	Affichage de la liste des véhicules et pilotes qualifiés à prendre le départ
	10h45	Fin de la reconnaissance pédestre - Briefing.
	11h00	Début de la première manche
		60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent : <u>affichage des résultats officiels</u> 30' après l'affichage des résultats officiels : <u>affichage des résultats OFFICIALISES</u> 30' après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>Publication des résultats par affichage et édition via les réseaux sociaux.</u>

Art. 2. - Modalité d'inscription des voitures et des pilotes

- a. **PILOTES ADMIS** : Tous les pilotes **majeurs**, détenteurs d'une licence sportive ASAF ou VAS d'un niveau suffisant et d'un permis de conduire (minimum catégorie B) valable en Belgique.
Pour les voitures non immatriculées, le retour au parc se fera **OBLIGATOIREMENT**, soit, par le parcours, soit, par une voirie à usage privatif (fermée à la circulation routière).
- b. **VOITURES ADMISES** : voir art. 2 du R.P. Slalom.
- c. **NUMEROS** : une liste des numéros attribués pour l'année sera disponible sur le site de l'ASAF.

Lors de cette épreuve, outre les Divisions traditionnelles **1, 2, 3, 4 et 5**, les Divisions - Challenge ci-dessous, seront organisés :

- La Division 6 – "ACCESS" (Voir Art. 2.2.7 du R.P. Slalom)

Les participants à cette Division **ne seront pas chronométrés** et leur classement sera établi sur base des **seules pénalités encourues** (Voir Art. 3.1 et 3.2, du RP Slalom). Ce classement sera édité séparément de celui des autres Divisions (les participants devront, toutefois, être repris sur la liste officielle des qualifiés, comme tous les autres participants).

Admission des voitures

Cette Division est accessible à toutes les voitures **en règle d'immatriculation quel que soit leur âge (Attention : plaques "Z" interdites, plaques "ESSAI" et autres V, Y et UA ne sont pas acceptées)**, comportant au moins deux places, côte à côte, et **strictement conformes à leur P.V.A. ou à leurs caractéristiques d'origine** (voitures de Show-Room, non pourvues d'attributs de compétition).

Aucune autre condition de participation n'est imposée aux voitures, si ce n'est le respect des règles générales édictées au point 2.2.1 et 2.2.7 du RP Slalom.

Dans cette Division, il n'y aura pas de répartition par classes de cylindrée (parcours non chronométré). Le départage entre les éventuels ex aequo sera opéré sur base des résultats non retenus (Voir Art. 2.2.7.1 et 2.2.7.8. du RP Slalom).

N.B. : Les véhicules "Tout Terrain" ne sont pas admis.

Challenge admis au sein de la Division 1:

-Le Challenge « Promo» :

Répondant à la réglementation technique en vigueur en Division 1.

Ce challenge est réservé aux concurrents débutants ou ... "re-débutants", sans conditions d'âge.

Pour pouvoir y prendre part, ils ne pourront avoir détenu aucune licence sportive, délivrée par une Fédération de Sport automobile, endéans les 10 dernières années.

Art. 3. - Participation

A..... Le bulletin d'engagement lisiblement complété, accompagné de la **fiche** des "Vérfications" **adéquate**, du document "**Copies des licences**", du pilote **et des éventuelles demandes de "TP-L" **** devra être téléversé sur la plate-forme d'engagement en ligne de la Fédération (www.asaf.be), pour le 5 avril 2024 à 12h00.

****Attention :** Le TP-L est réservé aux seuls concurrents dont le véhicule est inscrit en Division 1 ou en Division Access,

B Les frais d'inscription sont laissés à la discrétion des organisateurs et s'élèvent, ici, à :

- **En Divisions 2, 3, 4 et 5 : 70 €**, numéros non compris (3 € - facultatifs)
- **En Division 1 : 60 €**, numéros non compris (3 € - facultatifs)
- **Dans la Division 6 Access : 40. €**

Le montant du **droit d'engagement**, ainsi que l'éventuel **droit de "TP-L" (20 €)**, devront OBLIGATOIREMENT être virés au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt

avant cette même date 5 avril 2024 à 12 Heures.

Attention aux délais bancaires !

N° : BE70 8002 1681 8825 Intitulé ECURIE DES FORETS

- Le paiement du droit d'engagement se fera **UNIQUEMENT** par virement bancaire **et ce, pour un seul concurrent.**
- **Le paiement, en espèces, au secrétariat, est interdit. Il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place (exception faite pour les participants concourant en Division 1 ou en Division 6 - ACCESS).**
- Le virement précisera clairement le nom du concurrent.
- Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

C Licences et Titres de Participation 1-jour (TP)

LICENCES

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont **impérativement tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document dénommé "Copie des licences", reprenant les photocopies de leurs licences **annuelles**.

Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité !

La licence nécessaire pour participer, doit avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS et être en cours de validité.

TITRES DE PARTICIPATION (TP)

Les concurrents **participant à l'épreuve sur un véhicule inscrit en Division 1 ou en Division 6 - ACCESS, ne disposant pas d'une licence annuelle (ASAF/VAS en cours de validité) pourront solliciter un TP-L. valable pour ce seul meeting (pas d'impositions médicales exigées exigé pour l'obtention du TP- L.)**

Une déclaration sur l'honneur de non contre-indication à la pratique du sport automobile est suffisante).

Le formulaire de demande de l'éventuel TP-L (20 €) pourra accompagner la demande d'engagement.

ATTENTION :

- Une fois la demande de "TP" introduite auprès de l'organisateur, il ne sera plus possible d'en récupérer le paiement, sauf en cas de non-participation dûment justifiée ou d'annulation de l'épreuve.

Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.

D. Participations plurielles

- Pour des raisons évidentes d'équité sportive, une seule participation sera autorisée par pilote dans la même épreuve, que ce soit dans la même voiture ou dans des voitures différentes, même de Divisions distinctes.
- Une même voiture pourra être pilotée par plusieurs conducteurs différents (au maximum,4).
- Une même voiture ne pourra être inscrite que dans une seule Division/Classe (ceci est, néanmoins, possible si cette voiture est inscrite en Division 1 par un concurrent et en Division 6 - Access, par un autre).

CHAPITRE 2 - MODALITÉS DE L'ÉPREUVE

Art. 4. - Vérifications Administratives

L'organisation des Vérifications Administratives est laissée à l'appréciation des organisateurs. Les Commissaires Sportifs procéderont au contrôle des documents ((Licences + permis de conduire + cartes identité + certificats divers). Un contrôle systématique n'est pas indispensable. Il pourra être remplacé par des contrôles aléatoires qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve. L'équipage tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels (Licences + permis de conduire + cartes identité + certificats divers).

Art. 5. - Vérifications Techniques et parc des concurrents

- a. Les Vérifications Techniques se tiendront à l'entrée du parc des concurrents
- b. Les participants s'y présenteront sur convocation de l'organisateur. Le timing détaillé sera édité sur le site internet et/ou le FB ou sera envoyé par mail aux participants.
- c. Les VT s'organiseront de 8h00 à 10h00
- d. La détention d'une "Carte des Vérifications Techniques" ANNUELLE (20 €) est obligatoire pour tous les concurrents des **Divisions 1, 2, 3, 4 et 5**.

Pour ceux évoluant en **Division 6 - ACCESS**, elle n'est **pas requise**.

N.B. : Le paiement de toutes les opérations se fera obligatoirement de manière électronique, via l'appareil SUM UP de l'ASAF en fonction sur place ou en espèces auprès du CT (au libre choix du participant).

CHAPITRE 3 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Art. 6. - Parcours

- a. Situation : **Longlier, route de la Maladré**
- b. Longueur : **1300 mètres**
- c. Nombre de manches prévues : **3 ou 4**
- d. Nombre de boucles par manche : **1**
- e. La reconnaissance **PEDESTRE** du parcours aura lieu de **09h00 à 10h45**.
- f. Il est impératif d'agencer les parcours de façon à ce que la vitesse moyenne du vainqueur se situe aux environs de 50 km/h. Il appartiendra au Commissaire Sportif de décider si le dépassement constaté est suffisamment important pour entraîner l'imposition d'une amende à l'organisateur. Si c'est le cas, ils en feront rapport au Conseil d'Administration de l'ASAF qui décidera du montant de l'amende à appliquer.

Art. 7. - Prescriptions de l'épreuve

- a. Les **départs** seront donnés à partir de 11h00, dans l'ordre des numéros sauf sur décision extraordinaire de la Direction de course.
Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche pourra être refusé.

b. Arrivées

A l'issue de la DERNIERE MANCHE, les pilotes conduiront leur véhicule dans le PARC DES CONCURRENTS où il restera, pendant ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent chronométré, à la disposition de la CT, pour vérifications techniques éventuelles.

c. Une **bâche** de 4m sur 3m devra obligatoirement être placée sous la voiture, lors de chacun de ses séjours dans le Parc des concurrents, sous peine d'une amende automatique de **25 €** par infraction constatée.

Art. 8. - Affichage – Classements

a. Affichage : avant, pendant et après l'épreuve, au Chapiteau, Chemin du Chenoi, 6840 Longlier et la parution sur le site internet et/ou FB de l'organisateur

Art. 9. - Proclamation des résultats – Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lundi qui suit la manifestation, au plus tard à 17h00
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 7 avril 2024 à 19h00 au **chapiteau : Chemin du Chenoi, 6840 Longlier** au maximum 2 heures après la fin de la dernière manche.
- Des prix et/ou trophées seront distribués **successivement**, comme suit :
 - Classements par classes (1 à 9, et celui de la classe « Promo » éventuelle)
 - Classement inter écuries
 - Classement "première dame"
 - Classement général (Division 4 - Toutes cylindrées confondues)
 - Classement général (Division 5 – Toutes cylindrées confondues)
 - Classement général (Division 6 - Access)
 - Classement général (Divisions 1 2 3)

CHAPITRE 5 - APPROBATIONS

Art. 10. - Divers

En cas de litige, le texte français fera foi.

Le présent règlement a été approuvé par :

Nom : LEJEUNE Prénom : GUY, Pour la CSAP LUX Lic. N° LX 728, en date du 21/02/2024

Nom : Moreau. Prénom : Kevin, Pour le GT ASAF, Lic. N° LX 90081, en date du 26/02/24

Nom : Liemans Prénom : Katia, Pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N° 902 en date du 26/02/2024

Club organisateur : MOTOR CLUB HAUTE SURE

N°

Epreuve : SLALOM DE LONGLIER

Date : 7 AVRIL 2024

Inscription en ligne via la plate-forme d'engagement en ligne de l'ASAF : www.asaf.be
ou sur place si TP-L (Div,1 ou Access)

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION

Engagement reçu le :	Paiement reçu le :	Div.:	Cla :	Promo	Access
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Prénom :	Homme / Femme		
Si pseudonyme:		<input type="checkbox"/>		
Né(e) le :	Adresse :	N° :		
Code postal :	Localité :			
Si nous devons vous contacter : E-Mail :				
Tél/GSM :				
ASAF		VAS	N° de Licence	Type
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> BT <input type="checkbox"/> HT <input type="checkbox"/> LG <input type="checkbox"/> LX <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> AN <input type="checkbox"/> LI <input type="checkbox"/> OV <input type="checkbox"/> VB <input type="checkbox"/> WV		

Ecurie :

VEHICULE :	Marque :	Type :
Année de fabrication :		Cylindrée : cc
Numéro attribué à la voiture :		TURBO : OUI / NON

DIVISION	CLASSE	
		Lic. A4 min
		Lic. C min
		Lic. L min.
(*) voir Prescriptions Sportives ASAF		pour les cylindrées maximales
Division Access	→ Pas de "doublons" sauf si le second pilote est inscrit en Division 1 (2 inscriptions distinctes, dans ce cas)	

A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture

Nom du 1^{er} Pilote	Nom du 2^{ème} Pilote
Nom du 3^{ème} Pilote	Nom du 4^{ème} Pilote

Abandon de recours participants

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre : (1) l'ASAF et les CSAP ; (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ; (3) le ou les organisateurs de la manifestation ; (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ; (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ; (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ; (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ; pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute de personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra pas être enregistrée !

<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <u>déclaration relative à la vie privée</u> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure de taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le / /

(Faire précéder la signature de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote

Epreuve : SLALOM DE LONGLIER	N°
Date : 7 AVRIL 2024	

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter sur la plate-forme d'engagement en ligne : www.asaf.be ou sur place, si Div.1 et TP-L)

PILOTE/CONDUCTEUR

Nom : Si pseudonyme :					Prénom :					Signature						
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence					Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV						
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

VOITURE

Marque - Type	Cyl.	Turbo	Div.	Cla.	Challenges			
	cc	OUI / NON			PROMO <input type="checkbox"/>			ACCESS <input type="checkbox"/>

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV		Fixations des roues	
Pare-brise feuilleté		Fonctionnement des freins	
Eclairage		Anneaux de remorquage	
Documents de bord		Autocollants ASAF	
Réservoir d'essence		Passeport ASAF PH N°	
Canalisation d'essence		Vêtements (Combinaison)	
Tôle pare-feu avant/arrière		Divers :	
Arceau de sécurité			
Ceintures de sécurité / Harnais		VIA LE SITE : WWW.ASAF.BE	
Batterie			
Extincteur			
Sièges		(indiquer éventuellement la liste des engagés)	
Appui-tête		EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Casque / HANS		NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle		COMMISSAIRE TECHNIQUE	
Publicités sur vitres		Licence N° :	
Rétroviseurs Ext. / Int.		Nom/Cachet :	
Ornement extérieur			
Echappement			
Protections des tuyauteries			
Poids		SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	
Elargisseurs de voies			
Pneumatiques			

Epreuve : **SLALOM DE LONGLIER**

N°

Date : 7 AVRIL 2024

VERIFICATIONS Access

Renseignements d'identification à compléter sur la plate-forme d'engagement en ligne : www.asaf.be ou sur place, le jour de l'épreuve

PILOTE/CONDUCTEUR

Nom :					Prénom :					Signature		
Si pseudonyme :												
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

VOITURE

Marque - Type		N° Plaque	N° de châssis	
1 ^{ère} Année de fabrication ou d'homologation FIA/ASN			Je m'inscris en	
			<input type="checkbox"/> en Access	
Je, soussigné, aux Prescriptions Sportives de l'ASAF, que les que, si le véhicule est immatriculé, il l'est en co			VIA LE SITE : WWW.ASAF.BE	
Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » :			Le ci-après désigné est conforme ont été dans les règles de l'art et gueur.	

Spécifique "Access"

Je, soussigné, atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est en parfait état de marche, conforme aux impositions du **Code de la Voie Publique** et qu'aucune modification n'y a été apportée. En conséquence de quoi, j'assume les conséquences des manquements qui pourraient y être découverts.

Signature précédée de la mention : "Lu et approuvé" :

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

Documents de bord		Divers :	
Eclairage		Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais			
Extincteur		EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Casque / Hans		NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Pneumatiques			
COMMISSAIRE TECHNIQUE			
		Licence N° :	
		Nom/Cachet :	
SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :			

Copies de vos licences "sportives" 2024


Pilote :	
<input type="checkbox"/>	Je possède une licence ASAF ou VAS
<input type="checkbox"/>	Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)
Placez ici la copie de votre licence face "année" <u>Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée</u>	Placez ici la copie de votre licence face "photo" Exemple :
2024	<div style="text-align: center;"> </div>
VIA LE SITE : WWW.ASAF.BE	

Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences "Sportives" ASAF, VAS ;
- Licences et autorisation* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

**Demande d'un Titre de Participation "L" (valable pour un meeting et dans les disciplines l'y autorisant)
(MH (Pilote & Passager)/HRS – HRF (Pilote & Passager) / Division Access– Division 1 Slalom / R.O. / Régularité ASAF et Marathon / Regularity VHRS)**

 Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 Fax. : 085/31.76.95 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be	Selon le choix de l'organisateur*, la présente demande : - Est à annexer aux documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité et le montant du droit du TP est à ajouter à celui de l'engagement ; - Est à remettre au secrétariat le jour de l'épreuve, où le droit du TP sera perçu par l'organisateur ou par un CS de l'ASAF. *Voir RP de la manifestation pour connaître la procédure choisie	Réservé au secrétariat de l'ASAF N° 2024 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
	N° du T.P. pour l'épreuve : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES

Nom de l'épreuve : SLALOM DE LONGLIER	Date : 7 AVRIL 2024
--	----------------------------

Certificat médical (Médecin de famille) : NON (attestation de bonne santé à compléter – Voir ci-dessous)	<input type="checkbox"/> TP-L (20 €)
Expérience requise : NON	

Province :		Je possédais une licence l'année précédente ou avant :	OUI / NON
Nom :			
Prénom :			Sexe : H F
Rue :		N° :	Bte :
Pays :	C.P. :	Localité :	
Né(e) le :	- -	Nationalité :	Permis de conduire : OUI / NON Depuis + de 3 ans : OUI / NON
Téléphone fixe :	/	GSM :	/
E-mail :			

Age minimum : 18 ans Voir RSG, Article 2 ;

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

Art. 1. l'ASAF et les CSAP ;

Art. 2. le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;

Art. 3. le ou les organisateurs de la manifestation ;

Art. 4. d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, les propriétaires ou exploitants du circuit ;

Art. 5. les concurrents et les propriétaires ou exploitants du circuit ;

Art. 6. les préposés, aides bénévoles et chargés de course ;

Art. 7. les assureurs des personnes (ou organes) pour tout dommage que je causerais ou subirais, directement ou indirectement, en raison de mon engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

VIA LE SITE : WWW.ASAF.BE

articles 1,2,3,4 et 5 ci avant ;

et des conséquences au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte de mon engagement, le présent abandon de recours contient également

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- a. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- b. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- c. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- d. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours:** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

<input type="checkbox"/>	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <u>déclaration relative à la vie privée</u> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Signature du demandeur, précédée de la mention "lu et approuvé"

Fait à, le/...../.....

Attestation de "bonne santé" à compléter et signer obligatoirement

J'atteste sur l'honneur être **apte à la pratique du sport automobile**/karting**** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote**/co-pilote**.
(** Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur précédée de la mention "lu et approuvé" :

Fait à, le/...../.....

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Licence :	Signature du Com. Sportif Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-dessus, soit signée.
-------------------------	--------	-----------------	--